



**DEMANDE D'AUTORISATION DE PÊCHE AUTOUR DES ÎLES ET ÎLOTS DE PORT-CROS
AU TITRE DE L'ANNEE**

(Arrêté du n° 2013354-0001 du 20/12/2013 portant réglementation de la pêche maritime professionnelle dans les eaux du cœur marin du Parc national de Port-Cros autour des îles et îlots de Port-Cros)

Demande à transmettre au plus tard le **30 septembre** à la prud'homie.

VOLET 1 : PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur :

N° marin :

Nom du navire :

Immatriculation : Longueur HT :

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande :

Attestation du paiement : des cotisations à l'ENIM

de la cotisation professionnelle obligatoire à la prud'homie

de la cotisation au CDPMEM

NOTA : l'attention du demandeur est attirée sur la nécessité d'attester d'un minimum de 6 mois d'embarquement au cours des 12 derniers mois.

Une dérogation est-elle demandée (*) ? Oui Non

Si oui, motif de la demande de dérogation :

.....

.....

.....

Date et signature du demandeur :

(*) En cas de demande de dérogation (en lien avec l'entrée en profession, la maladie ou le statut de retraité uniquement), celle-ci doit faire l'objet d'un avis du Parc national de Port-Cros, du CDPMEM et de la prud'homie concernée, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté susvisé. Dans ce cas, le volet 1 bis est à compléter impérativement.

Volet 1 bis : PARTIE A REMPLIR PAR LES AUTORITES CONCERNEES

EN CAS DE DEMANDE DE DEROGATION UNIQUEMENT

Avis de la prud'homie concernée

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Date et signature :

Avis du CDPMEM

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Date et signature :

Avis du Parc national de Port-Cros

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Date et signature :

VOLET 2 : PARTIE A REMPLIR PAR LA PRUD'HOMIE DE PÊCHE

Date de réception de la demande :

Le marin est-il redevable d'une amende relevant de l'article 47 du décret du 18 novembre 1859 ?

- Oui
- Non

Avis sur la demande :

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

.....
.....
.....
.....

Date et signature :